

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 22 (1930)
Heft: 8

Rubrik: Actualités

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Charge le Conseil général de la F. S. I. de prendre connaissance, au moment opportun, des résultats des travaux du Bureau de la F. S. I., et de décider sur les mesures à prendre pour l'application des décisions reconnues nécessaires pour faire connaître et appliquer les différentes revendications qui seront affirmées dans le programme social envisagé.

Résolution sur le désarmement et la paix.

La Fédération syndicale internationale a pris comme mot d'ordre: « Guerre à la guerre ».

Le Congrès fait siennes les déclarations gouvernementales mettant la guerre hors la loi, la proclamant crime international, pour les utiliser comme plate-forme d'une action toujours plus vigoureuse contre les risques de conflits, les menées belliqueuses, ouvertes et masquées.

Les objets précis de cette action peuvent être ainsi énumérés:

- 1^o immédiate limitation et réduction des armements; réunion à la date la plus prochaine de la Conférence générale à convoquer par la Société des Nations et conclusion d'une première convention ayant pour objet d'arrêter la course aux armements;
- 2^o contrôle international de la fabrication et du commerce des armes, munitions et autres matériels de guerre. Action énergique par tracts, affiches, articles, réunions contre les capitalistes des industries de guerre, pour dénoncer les dangers qu'ils provoquent en mettant au grand jour les fabrications et trafics des armes et des munitions de guerre et de briser les résistances opposées à l'œuvre de paix par la coalition de leurs intérêts;
- 3^o développement de la pratique de l'arbitrage obligatoire. Action des travailleurs dans chaque pays pour amener les gouvernements à ratifier la convention internationale relative à l'acte général d'arbitrage obligatoire;
- 4^o développement de la coopération économique des peuples. Le mouvement ouvrier de tous les pays entend exercer par ces moyens une pression effective et constante sur les gouvernements;
- 5^o le mouvement syndical reste au centre de l'action pacifique. Dans la lutte contre la guerre et le militarisme, la collaboration avec l'Internationale ouvrière socialiste et ses partis affiliés est une nécessité urgente. L'action ouvrière doit être développée en toutes circonstances, afin qu'elle apparaisse à tous et partout comme une garantie décisive de la paix.

Il convient de poursuivre avec l'énergie extrême et sans ralentissement cet effort du monde ouvrier; il y a des intérêts directs de la classe ouvrière, de ses espoirs d'émancipation, de sa volonté de réaliser une société équitable, et d'acheminer l'humanité vers un avenir meilleur de liberté et de justice sociale.

Actualités.

Le mémorandum Briand tendant à une alliance des Etats européens, a soulevé des échos très variés. Bien que la question ne soit pratiquement réalisable d'ici longtemps, il se peut fort bien, que ce mémorandum ait permis d'avoir un aperçu sur la situation de chaque pays et sur les groupes économiques. L'attitude des divers pays est naturellement comme toujours sensiblement voilée comme il sied, par la politesse diplomatique. La réaction ne pourrait se faire sentir réellement que lors de l'exécution pratique du plan.

L'Union syndicale suisse a appuyé en principe le désir d'une alliance des Etats européens, estimant que ce serait là, la suite

logique du développement économique et permettrait d'utiliser judicieusement les forces économiques de l'Europe disséminée. L'association des paysans suisses par contre, est d'un point de vue absolument opposé, ce qui ne surprendra personne. Cependant les raisons par lesquelles le Comité de l'Association explique son attitude, sont fausses. On dirait presque qu'il désirerait que la guerre économique qui sévit actuellement, soit maintenue dans l'intérêt de l'industrie, alors que le fait important, l'obtention de la protection douanière pour l'agriculture suisse, n'est mentionné en dernier lieu que d'une manière tout à fait accidentelle.

L'horizon des chefs des paysans suisses est borné d'une manière incroyable. Il leur est démontré journalement à quel degré l'agriculture comme l'industrie de la Suisse sont étroitement liées à l'économie universelle. Malgré cela, ils sont fermement convaincus qu'ils peuvent exporter dans le monde entier sans restriction aucune leurs fromages, mais par contre qu'ils sont à l'abri de toute importation de marchandise étrangère. Est-il possible que l'on prenne au sérieux de tels politiciens?

*

L'organe des socialistes bernois, la *Berner Tagwacht*, a plaidé à ce sujet, en disant que le Conseil fédéral s'est informé auprès des associations économiques suisses quant à l'attitude qu'elles pensaient prendre en face du mémorandum français tendant à une Union des Etats européens; il lui semble qu'il appartient au Parlement de juger une question de ce genre. Reconnaissant que les conditions économiques ont une influence prépondérante sur la politique et étant donné que dans le cas présent, nous sommes d'avis que les tendances qui se font jour en Europe pour une collaboration des Etats ont une origine économique, nous considérons qu'il est tout naturel que les organisations économiques les plus importantes émettent leurs opinions à ce sujet. Nous aimerais en outre faire ressortir clairement, que l'Union syndicale suisse s'est toujours efforcée de faire valoir son influence dans toute les questions d'économie politique importantes. Elle a tenu à le faire, non pas, lorsque la question a déjà été débattue devant le Parlement, mais elle a exigé d'avoir son mot à dire lorsque la question en est encore au degré de discussion « pré-parlementaire », droit qui est accordé depuis longtemps déjà aux grandes organisations syndicales dans les autres pays.

*

L'Union centrale des associations patronales suisses, ou ses représentants du moins, redoutent les statistiques, spécialement les statistiques des salaires, mais avant tout, toutes les enquêtes statistiques susceptibles de procurer quelques éclaircissements sur les ténèbres de la politique patronale. Le *Journal des Associations patronales* du 28 juin contient un article de fond sur la comparaison internationale des salaires réels, telle qu'en établit une

depuis longtemps le Bureau international du Travail. Parmi les « dangers » que peuvent présenter de telles enquêtes, on cite:

« On sait que l'Union syndicale internationale par sa lutte des classes, considère la statistique économique comme étant une mesure préparatoire à la socialisation, c'est pourquoi elle cherche à l'intensifier. »

C'est aller un peu fort que de prétendre combattre la statistique parce qu'elle sert à la préparation de la socialisation. Un traitement psycho-analytique pourrait-il peut-être porter remède à ce problème anti-statistique?

Les raisons ressortent suffisamment clairement. La fin de l'article mentionné relève que les associations patronales « vouent toute leur attention aux statistiques des salaires et s'efforcent d'en faire un instrument sûr rendant de précieux services aux membres». La statistique ne devrait être qu'à l'usage et dans l'intérêt du chef d'entreprise. Il n'est pas nécessaire que la classe ouvrière et l'opinion publique aient connaissance de ce qui se passe derrière l'enceinte des fabriques.

Nous espérons fermement qu'avec le temps, les chefs d'entreprises suisses s'habitueront à ce que l'ouvrier ne se laisse plus traiter comme un simple objet que l'on mentionne dans l'inventaire, mais qu'il réclame le droit d'être renseigné objectivement sur les conditions générales dans les entreprises et dans l'économie.

Economie politique.

La conjoncture durant le deuxième trimestre 1930.

Le recul de la conjoncture s'est mué en une *crise universelle* qui a atteint un caractère très grave dans certains pays. Les chiffres des chômeurs en Angleterre et en Allemagne ne sont pas loin d'être ce qu'ils furent lors de la grande crise d'après-guerre. La Suisse, ainsi que quelques autres pays, émerge de cette mer de crise, comme un îlot, dont la situation économique est relativement bonne. Néanmoins, depuis le début de l'année, notre pays est de plus en plus entraîné dans le marasme. La courbe de l'exportation descend et le nombre des chômeurs a tendance à s'élever, c'est-à-dire, qu'en comparaison de la situation de l'année dernière à la même époque, la situation s'est fortement altérée.

Durant le second trimestre la liquidité du marché monétaire s'est accentuée plus rapidement encore que durant le premier trimestre. Un signe certain de la situation grave est sans aucun doute le fait que la Banque nationale suisse a abaissé à deux reprises son taux d'escompte, alors que pareil fait ne s'était plus produit depuis 5 ans. La Banque nationale a modifié le taux d'intérêt officiel pour les crédits de change à 3% en avril et à 2½% au début de juillet, alors que cette mesure avait déjà été prise pour les billets de banque français et ceux des États-Unis. Le taux d'intérêt d'escompte privé est encore plus bas, il est tombé à près de 2%.